



Rapporteur : Mme ROUSSET

47512

Commission n°1

11 - Mobilités

Voeu relatif aux RER Métropolitains pour la Métropole rennaise

Le vendredi 16 décembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. PAUTREL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h42.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu relatif aux RER Métropolitains pour la Métropole rennaise déposé le 6 décembre 2022 par Mme MERCIER, conseillère départementale du canton de Janzé et M. HOUILLOT, conseiller départemental du canton de Janzé ;

Vu les amendements au projet de voeu déposés par Mme ROUSSET à l'occasion de la Commission 1 du 8 décembre 2022 ;

Vu l'avis unanimement favorable au voeu amendé émis par la Commission 1 du 8 décembre 2022 ;

Exposé :

Le dimanche 27 novembre sur Youtube, le Président Emmanuel Macron annonçait sa volonté de « développer un réseau de RER dans dix métropoles françaises », pour que « le RER, ce ne soit pas uniquement à Paris ».

Ce futur réseau ferroviaire concernerait « Les dix principales villes françaises, où il y a trop de circulation, où les déplacements sont compliqués, on doit se doter d'une vraie stratégie de transports urbains ». Les collectivités compétentes en matière de transports, la Métropole de Rennes et la Région Bretagne, se sont prononcées en faveur d'un tel projet et travaillent d'ores et déjà à sa réalisation.

Notre département est directement concerné avec un engorgement de la rocade rennaise et le besoin de renforcer et développer l'offre de transports collectifs sur son territoire. Un RER rennais pourrait répondre à ce besoin avec 5 axes qui partent de Rennes vers Paris, Redon, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Châteaubriant. L'axe Rennes – Châteaubriant, doté d'une seule voie, aurait besoin d'investissements notables pour augmenter son cadencement.

Décide :

- de formuler le vœu suivant auprès de la Première Ministre, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Ministre de la Transition énergétique, du Ministre délégué chargé des Transports :

Le Conseil départemental soutient l'intégration de la métropole rennaise dans le grand plan RER annoncé et destiné aux métropoles sur le territoire français.

Il demande que les modalités de ce plan soient précisées et que les montants qui seront engagés par l'Etat soient à la hauteur de cette ambition partagée.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220092

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022
Pour le Président et par délégation,
La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation
Elodie JARNIGON-GUITTON